



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E1794

VALABLE JUSQU'AU 25/05/2026

ÉDITÉ LE 27/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2000

Forme juridique : SARL

DEPUIS LE 09/03/2023

Capital : 70 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC AUBENAS 200 B 104

Siret : 432 111 276 00015

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 16 820043

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 020-150046

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 020-150046

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2025

Raison sociale : MENUISERIE BARD

60 CHEMIN DU BOULODROME
07570 DESAIGNES

Téléphone : 04 75 06 60 17

Fax : 04 75 06 63 95

Portable : 06 51 35 85 89

Site Internet : www.menuiserie-bard.com

E-mail : contact@menuiserie-bard.com

Responsabilité légale :

BARD ALEXIS CO-GÉRANT / BARD MANON CO-GÉRANTE

Effectif moyen : 23

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	08/02/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	26/05/2024
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	20/01/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	06/12/2023
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1